



CONCEVOIR ET DIRIGER DES ATELIERS ARTISTIQUES

Théâtre – danse – arts plastiques – musique : outils de socialisation

1. MODALITÉS DE LA FORMATION

Résumé :

Sous forme de stages intensifs, la formation dispensée permet l'acquisition d'outils artistiques théoriques et pratiques susceptibles d'être utilisés en institution auprès des résidents d'établissements spécialisés.

Les compétences acquises permettront aux stagiaires de mettre en place des ateliers artistiques qui, d'une part développent l'autonomie, la créativité et l'estime de soi et, d'autre part, favorisent les relations et les régulent de par les règles même de la création scénique : écoute, maîtrise du corps et des émotions, conscience de l'espace et de sa place dans le groupe.

Public :

Personnels encadrants d'établissements spécialisés : éducateurs spécialisés, mais aussi animateurs, instituteurs ou toute autre personne concernée par le handicap chargée de mener des ateliers artistiques.

Objectifs de formation :

- Acquérir des outils artistiques, s'initier à des techniques nouvelles et pratiquer des disciplines différentes et complémentaires afin de pouvoir mener des ateliers de créativité avec son public.
- Découvrir son domaine de compétence spécifique.
- Découvrir par l'expérimentation les processus de création. Repérer ses capacités ainsi que les difficultés et les découvertes inhérentes à ces processus.
- Susciter la rencontre au travers de la création artistique et favoriser la reconnaissance de chacun dans son être et ses singularités.

Méthodes et moyens pédagogiques :

Alternance théorie / pratique dans chaque discipline.

Partage d'expériences et soutien des projets mis en place et menés par les stagiaires dans leurs établissements.

Matériel mis à disposition : maquillage / costumes ; Matériel arts plastiques.

Intervenants :

Les intervenants sont des artistes dont les compétences pédagogiques se sont élaborées dans la pratique, au contact des personnes porteuses de handicap. Ils ont une expérience commune au sein du projet Chrysalide. Depuis 2004, stages et représentations théâtrales ont vu le jour. Ces artistes ont le désir de transmettre cette expérience. En outre, la diversité de leur parcours artistique professionnel ainsi que leurs recherches artistiques personnelles viennent en permanence enrichir cette pratique.

Selon les stages, les intervenants seront :

Sabine d'HALLUIN et Nicolas MEGE : Théâtre.

Didier MOREIRA : Musique.

François PENAUD : Arts plastiques.

Mérim BRACHET : Danse (Expression Primitive)

Lieux : Sur les lieux des stages pour la partie pratique (18^{ème} et 12^{ème} arrondissement de Paris, et en province lors d'une résidence, dans les institutions où intervient la compagnie) et au siège de la compagnie pour la partie théorique.

Dates : À choisir parmi les dates du calendrier Chrysalide.

Durée : La durée de la formation est à déterminer en fonction du stagiaire.

Coût : de 20 € à 40 € par heure selon le calendrier et la formule établie. La compagnie n'est pas soumise à la TVA.

Compagnie Les Toupies 16 rue Edouard Robert, Hall 14 75012 PARIS Tel : 09 53 64 49 13
Adresse de correspondance : 60 bis, rue Julien Lacroix 75020 Paris
contact@compagnielestoupies.org www.compagnielestoupies.org

2. DEROULEMENT DE LA FORMATION

Dans le cadre du projet Chrysalide, nous proposons des parcours personnalisés à chaque stagiaire en plusieurs étapes, la durée de la formation est donc fonction de chacun, de ses objectifs et de son implication :

- Parce que nous travaillons avec des personnes, au service d'autres personnes...
- Parce que nous utilisons des outils artistiques, vivants et puissants...
- Parce que l'appropriation de ces outils pédagogiques demande du temps, de la pratique et de la maturation...
- Parce que la création artistique exige un engagement personnel...

Etape 1 : *PARTICIPER aux différents stages*

Durée : 2, 3 ou 4 stages (Par exemple 3 stages de cinq jours : 90 h)

Le stagiaire est plongé dans la création au même titre que les personnes qu'il va accompagner par la suite. Il s'essaye aux différentes techniques, il découvre et/ou développe ses propres capacités créatrices. « *Il n'y a pas de raison de demander à nos résidents de faire des choses que l'on n'a pas soi-même essayées.* » M. (Educateur à la fin d'un stage de 5 jours qui, au départ, voulait juste « regarder ».) Il s'agit de vivre, d'expérimenter les processus de création pour mieux les comprendre. C'est comme un plat qu'on ne connaît pas : on le regarde, on le hume, on le goûte...

Etape 2 : *ELABORER son projet professionnel*

Cette étape est le fruit d'une réflexion et d'une démarche personnelle, en dehors ou en parallèle aux stages suivis :

Il s'agit de choisir « sa pratique de prédilection » (théâtre, danse, arts plastiques, musique) et d'élaborer les grandes lignes de son projet professionnel :

Quels vont être les objectifs de l'atelier qui sera mené dans son établissement ?

Avec quelles personnes ? Seul, en binôme ou en équipe ? Sur quelle durée ? Dans quels espaces (en interne, en externe ?)...

Le fruit de cette réflexion devra être restitué par le stagiaire sous la forme d'un écrit (ou d'une vidéo par exemple pour les personnes déficientes auditives) ; en relation avec le formateur.

Etape 3 : *APPROFONDISSEMENT auprès de l'intervenant de référence*

Durée : 2, 3 ou 4 stages (Par exemple 3 stages de cinq jours : 90 h)

Les étapes 3 et 4 se dérouleront dans le même laps de temps avec un tuilage d'une étape à l'autre.

Lorsque le projet est déterminé dans ses grandes lignes, le stagiaire va travailler de manière plus précise auprès du formateur dont il a choisi la discipline. Il participera au travail préparatoire et de suivi, aux séances vidéo. Il se verra confier des temps d'ateliers (4h sur un stage de 30h) à mener avec accompagnement et suivi du formateur.

Etape 4 : *TUTORAT dans la mise en œuvre du projet (Suivi)*

Durée et rythme à déterminer au cas par cas en lien avec l'établissement et le stagiaire.

Le stagiaire va progressivement mettre en place son atelier dans son établissement de travail. Le formateur référent l'accompagne dans ses ateliers, l'oriente et le conseille jusqu'à ce qu'il soit suffisamment autonome. (15h)

Étape 5 : OBSERVATION et BILAN (Suivi et Evaluation)

Durée et rythme à déterminer au cas par cas en lien avec l'établissement et le stagiaire.

Dans cette dernière étape, le formateur n'intervient plus directement dans les ateliers mis en place par le stagiaire. Il le conseille sur les difficultés rencontrées, reste présent et assure le suivi et la bonne marche de l'atelier mis en place par le stagiaire.

A la fin de la période de formation, le stagiaire proposera un bilan, en lien avec le projet professionnel élaboré au départ : Les objectifs ont-ils évolués au cours de la formation ? Ont-ils été atteints ? Quelles ont été les difficultés ? Comment ont-elles été surmontées ou pas ? Que reste-t-il à améliorer pour l'avenir ?

De même, le formateur rédigera pour le stagiaire une appréciation sur le parcours réalisé durant la formation. (5h)